



Genève, le 28 novembre 2019

**Déclaration de la République tunisienne
à l'occasion 110^{ème} Session
du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations
Genève, du 26 au 29 novembre 2019**

- Monsieur le Président,**
- Monsieur le Directeur Général,**
- Mesdames et Messieurs,**

La Tunisie s'associe aux déclarations faites par l'Egypte au nom du Groupe arabe et par la Namibie au nom du Groupe africain.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes vifs et sincères félicitations au Représentante Permanente du Danemark pour son élection Président de la 110^{ème} Session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations ainsi qu'aux membres du Bureau en vous assurant du soutien de ma délégation.

Je tiens à remercier le Représentant Permanent de l'Ethiopie pour son leadership et l'efficacité avec laquelle il a mené les travaux du Conseil durant sa présidence.

Ma délégation souhaite féliciter **S.E.M. Antonio VITORINO**, Directeur Général de l'OIM, pour ses remarques liminaires et pour son rapport complet sur les diverses activités et les progrès réalisés par l'OIM. La Tunisie félicite également le Secrétariat de l'OIM pour les efforts consentis afin de permettre la tenue de cette Session ordinaire du Conseil dans les meilleures conditions et pour les documents de travail et les rapports mis à notre disposition.

-Monsieur le Président,

La migration est un phénomène mondial qui prend une importance croissante dans les préoccupations et les débats internationaux eu égard à son impact sur le développement global des nations. A cet effet, nous considérons la migration comme un facteur de développement économique et social, et ce grâce aux différents apports des migrants à l'échelle internationale, nationale et locale.

Consciente de l'importance de ce phénomène, la Tunisie a élaboré, en 2017, une stratégie nationale de promotion d'une migration organisée axée sur la bonne gouvernance à l'échelle nationale, régionale et locale dans le cadre d'une approche participative inclusive. Avec cette stratégie, elle entend tirer avantage du potentiel de la migration pour le développement tout en faisant la promotion d'une migration organisée respectueuse, protectrice et réalisatrice des droits des migrants et sensibles aux questions relatives au genre, à l'égalité et à la diversité.

La Tunisie est devenue, depuis quelques années, un pays de destination des migrants, ainsi qu'un pays de refuge pour les demandeurs d'asile fuyant les conflits régionaux. Elle a œuvré à garantir et préserver les droits des migrants et autres. Depuis la promulgation de la Constitution de 2014, se sont succédé plusieurs lois garantissant à certaines catégories de personnes vulnérables une protection particulière, notamment, la loi du 3 août 2016 relative à la lutte contre la traite, la loi du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la loi du 23 octobre 2018 relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Ces mesures sont en harmonie avec les Conventions internationales ratifiées par la Tunisie conformément au respect des droits humains et aux principes universels des droits de l'Homme.

-Monsieur le Président,

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté à Marrakech, fête son premier anniversaire dans quelques semaines. L'engagement des Etats signataires devrait porter désormais sa mise en œuvre afin de contribuer effectivement à réduire la migration irrégulière, ouvrir la voie vers une coopération étroite entre les pays d'origine, de transit et de destination mais aussi mettre en place des mécanismes de suivi en vue de garantir et améliorer la protection des migrants.

Le Pacte mondial sur la migration est le tout premier cadre mondial négocié dans une approche commune à la migration internationale dans toutes ses dimensions. Bien qu'il ne soit pas juridiquement contraignant, le Pacte est le fruit d'un processus intensif de négociations apportant une plateforme solide de coopération en matière de migration, s'appuyant sur les meilleures pratiques et le droit international, pour rendre la migration sûre et positive pour tous.

Dans ce cadre, nous estimons que l'OIM est un acteur incontournable dans la mobilité humaine. Nous saluons, à sa juste valeur, son action dans les situations d'urgence, dans le développement de la résilience des migrants et dans le renforcement des capacités permettant aux Gouvernements de gérer toutes les formes de mobilité et leurs incidences.

L'élaboration d'une vision stratégique 2019-2023 de l'OIM répond aux besoins et priorités de développement et de dynamisation de notre organisation sans pour autant outre passer le cadre de gouvernance des migrations. A ce titre la Tunisie salue l'effort du travail accompli qui tient compte notamment des Accords issus du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des valeurs fondamentales et aux principes ancrés dans la Charte des Nations Unies.

-Monsieur le Président,

Ma délégation note l'importance du rôle des Gouvernements et des organisations humanitaires en vue d'intensifier l'aide humanitaire et la protection en faveur des déplacés internes, et d'investir dans des actions plus globales pour répondre aux dimensions du développement, de la consolidation de la paix et de l'environnement que revêt le déplacement interne, à travers des mesures de prévention comme la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation des conséquences du changement climatique.

Aussi est-il nécessaire de relever que la coopération demeure indispensable pour mener une lutte efficace contre le trafic illicite des personnes et éviter que les personnes les plus vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants, soient victimes de ce crime. Nous avons tous la responsabilité de combattre et prévenir la traite de personnes et de leur exploitation. Les migrations internationales ne peuvent être avantageuses que si les droits des migrants sont respectés et si les pays d'accueil appuient l'adaptation mutuelle des migrants et de la société d'accueil.

La Tunisie estime que la lutte contre la migration irrégulière reste tributaire du règlement des conflits et de la consolidation de la paix dans les pays ravagés par la guerre, et souligne la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires à un développement durable et global dans le monde entier.

-Monsieur le Président,

La Tunisie se félicite de sa coopération avec l'OIM dans le règlement des dossiers migratoires et salue les efforts déployés par l'Organisation dans la gestion du nombre croissant des réfugiés générés par les crises et les conflits régionaux et internationaux, particulièrement dans la région méditerranéenne.

Le Bureau de l'OIM à Tunis fut la première représentation dans la région du Maghreb. Depuis son établissement, le Représentation travaille en étroite collaboration avec les Autorités tunisiennes et met en œuvre divers programmes dans les secteurs du Co-développement, de la migration de travail, du Dialogue sur la migration, ainsi qu'en matière de protection des migrants et de lutte contre la traite.

Avant de conclure, la Tunisie tient à saluer les efforts de l'OIM dans la protection et la préservation de la dignité des migrants et rend hommage à ses fonctionnaires qui travaillent dans des conditions difficiles voire dangereuses.

Enfin, ma délégation félicite le Liban pour son adhésion en tant que membre à part entière à l'OIM

Je vous remercie